

Dép. 31
AEMO « renforcée »

Benoît REAU
Directeur
Sauvegarde 31
Association Sauvegarde Jeunesse Haute-Garonne
56, chemin de Gabardie
31200 TOULOUSE
Tél. : 05.62.26.45.65
Email : sauvegarde31@free.fr

Le service d'AEMO est géré par une association. Il est habilité à mettre en œuvre des mesures d'action éducative en milieu ouvert confiées par l'autorité judiciaire. Sans avoir l'habilitation de l'ordonnance de 1945, le service intervient également auprès de jeunes délinquants au titre de l'article 375 du Code civil.

Deux équipes pratiquent l'AEMO sur le département, chaque travailleur social pouvant être amené à exercer des mesures d'AEMO « renforcée » (1'AEMO renforcée = 2,5 AEMO classique) depuis 1991. Cette dernière concerne un public en grande difficulté personnelle ou sociale, marginalisé ou en risque de marginalisation, et ce pour des jeunes dès l'âge de 10 ans. Un des outils, le dispositif DEPart (Découvrir, expérimenter, partager) permet une intervention en complémentarité des deux équipes pour les situations suivies en AEMO renforcée. Un éducateur technique spécialisé propose différents ateliers ou activités éducatives. Les travailleurs sociaux des équipes participent au dispositif, notamment pour les jeunes qu'ils accompagnent.

Des activités peuvent aussi être développées en réunissant parents et enfants. Restauration des compétences parentales et travail de réseau sont des axes de travail forts du projet.

Le service propose des réponses souples et individualisées dans une continuité d'accompagnement puisque le travail s'organise aussi en soirée, les week-ends et les jours fériés. Deux travailleurs sociaux au moins, ainsi que le Directeur ou le coordinateur sont présents sur le terrain à ces moments-là.

La dotation du service en temps de psychologue est accrue.